

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'ADOPTION DU BUDGET DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF TENUE LE LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021 À 20H00 DANS LA SALLE MUNICIPALE

Séance dûment convoquée par avis publics affichés le 2 décembre 2021 et par avis de convocation transmis à chacun des membres du conseil.

Le conseil de la Municipalité de Brébeuf siège en séance d'adoption du budget ce 13 décembre 2021.

Sont présents à cette séance : M. Martin Tassé, M. André Ste-Marie, Mme Marie-Josée Lebel, M. Pierre Trudel et M. Peter L. Venezia formant quorum sous la présidence de M. Marc L'Heureux, maire.

Était absent : M. Pierre Gauthier

Mme Annie Bellefleur, greffière-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté, le maire déclare la séance ouverte. Il est 20h00. Compte tenu de la situation actuelle de pandémie dûe au Covid-19 et suite au décret numéro 735-2021 du 26 mai dernier, la présente séance se déroule avec présence restreinte du public afin de respecter les mesures sanitaires en vigueur. La séance est également enregistrée et sera publicisée dans les meilleurs délais sur le site web de la Municipalité

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

210159

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé
APPUYÉ PAR M. André Ste-Marie
ET RÉSOLU UNANIMEMENT D'adopter l'ordre du jour proposé, suivant :

1. *Ouverture de la séance*
2. *Adoption de l'Ordre du jour*
3. *Présentation du budget 2022*
4. *Adoption du budget 2022*
5. *Présentation et adoption du programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024*
6. *Période de questions*
7. *Levée de la séance*

ADOPTÉE

BUDGET 2022

Des copies du document explicatif sur le budget 2022 sont mises à la disposition des membres du conseil et du public. Mme Annie Bellefleur, greffière-trésorière résume et explique le budget 2022.



PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES PRÉSENTATION NORMALISÉE (MAMH)

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES			
	<u>Budget 2022</u>	<u>Budget 2021</u>	
REVENUS			
Recettes de taxes et quotes-parts	1 493 945 \$	1 367 362 \$	
Compensation tenant lieu de taxes	15 313 \$	10 137 \$	
Services rendus aux organismes municipaux	2 500 \$	3 374 \$	
Autres services rendus	46 475 \$	44 120 \$	
Imposition de droits	34 520 \$	34 520 \$	
Amendes et Pénalités	8 500 \$	8 500 \$	
Transferts gouvernementaux	125 500 \$	120 894 \$	
Autres revenus	-	-	
Affectations	-	-	
TOTAL DES REVENUS	1 726 753 \$	1 588 907 \$	
DÉPENSES			
Administration générale	377 579 \$	372 653 \$	
Sécurité publique	213 206 \$	198 749 \$	
Transport	426 473 \$	328 099 \$	
Hygiène du milieu	301 879 \$	293 214 \$	
Santé et bien-être	2 075 \$	1 700 \$	
Urbanisme et développement	173 674 \$	162 303 \$	
Loisirs et Culture	216 997 \$	206 502 \$	
Frais de financement	16 379 \$	16 915 \$	
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 728 262 \$	1 580 135 \$	
EXCÉDENT (DÉFICIT) AVANT CONCILIATION	(1 509) \$	8 772 \$	
CONCILIATION À DES FINS FISCALES			
Excédent de fonctionnement affecté aux Immobilisations	-	-	
Remboursement de la dette à long terme	63 400 \$	60 800 \$	
Remboursement au Fonds de Roulement	-	-	
Appropriation de Réserves	(64 909) \$	(52 028) \$	
TOTAL CONCILIATION À DES FINS FISCALES	(1 509) \$	8 772 \$	
EXCÉDENT (DÉFICIT) À DES FINS FISCALES	(0) \$	- \$	
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES			
	<u>Budget 2022</u>	<u>Budget 2021</u>	
REVENUS			
Transferts	-	-	
Autres revenus	1 125 000 \$	240 000 \$	
EXCÉDENT (DÉFICIT) AVANT CONCILIATION	1 125 000 \$	240 000 \$	
CONCILIATION À DES FINS FISCALES			
DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS			
Administration	66 000 \$	31 000 \$	
Transports	1 064 000 \$	345 000 \$	
Hygiène du milieu	2 000 \$	2 000 \$	
Loisirs et Culture	162 500 \$	126 000 \$	
TOTAL DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS	1 294 500 \$	504 000 \$	
AFFECTATIONS			
Affectations des activités de fonctionnement	-	-	
Financement à long terme	-	-	
Excédent de fonctionnement, Fonds Réservés, Fonds de roulement	(169 500) \$	(264 000) \$	
TOTAL CONCILIATION À DES FINS FISCALES	(169 500) \$	(264 000) \$	
EXCÉDENT (DÉFICIT) À DES FINS FISCALES	- \$	- \$	

210160

4. ADOPTION DU BUDGET 2022

IL EST PROPOSÉ PAR M.André Ste-Marie
APPUYÉ PAR M.Peter Venezia
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE les prévisions budgétaires pour l'année fiscale 2022
soient adoptées.

ADOPTÉE

210161

**5. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS
2022-2023-2024**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé
APPUYÉ PAR M.Pierre Trudel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil adopte le programme triennal
d'immobilisations 2022-2023-2024 suivant :

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024

ANNÉE DE RÉALISATION 2022

**A TRAVAUX DE RÉFECTIONS MAJEURES SUR LES CHEMINS
MUNICIPAUX**

Réfection de divers tronçons sur les chemins municipaux

Coût estimé 1 000 000 \$

Financement du projet

1 000 000 \$ Toutes subventions obtenues dans le cadre du Programme d'aide à la voirie
locale, Subvention TECQ (Taxe sur l'essence et contribution du Qc), Revenus reportés –
Réfection et entretien de certaines voies publiques ou de tout autre programme seront
appliquées au budget de réfection de ces chemins municipaux.

B RÉFECTION DU TENNIS ET PARC-EN-CIEL

Coût estimé 85 000 \$

Financement du projet

85 000 \$ Appropriation de l'excédent affecté – Fonds général

C INSTALLATION DE FILETS POUR TERRAIN DE BALLE

Coût estimé 10 000 \$

Financement du projet

10 000 \$ Appropriation du surplus du fonds général

D AFFICHAGE DES ADRESSES CIVIQUES

Coût estimé 9 000 \$

Financement du projet

9 000 \$ Appropriation du surplus du fonds général

E ACQUISITION D'UN CAMION

Coût estimé 55 000 \$

Financement du projet

55 000 \$ Appropriation du fonds de roulement

F CONSTRUCTION CABANON/GARAGE AU PAVILLON

Coût estimé 60 000 \$

Financement du projet

60 000 \$ Appropriation de la subvention PRABAM (Programme d'aide financière
pour les bâtiments municipaux)

G ÉLECTRIFICATION DU BASSIN D'EAU POTABLE

Coût estimé 2 000 \$

Financement du projet

2 000 \$ Appropriation de l'excédent affecté d'aqueduc

H AMÉNAGEMENT DANS LE STATIONNEMENT HÔTEL DE VILLE

Coût estimé 1 000 \$

Financement du projet

1 000 \$ Appropriation du surplus du fonds général

I TRAVAUX SUR BÂTIMENTS MUNICIPAUX

Coût estimé 65 000 \$

Financement du projet

65 000 \$ Subvention TECQ (Taxe sur l'essence et contribution du Qc), Subvention PRABAM (Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux) et/ou Appropriation du surplus du fonds général

J INSTALLATION DE CAMÉRAS SUR BÂTIMENTS MUNICIPAUX

Coût estimé 7 500 \$

Financement du projet

7 500 \$ Appropriation du surplus du fonds général

ANNÉE DE RÉALISATION 2023

K TRAVAUX DE RÉFECTIONS MAJEURES SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX

Réfection de divers tronçons sur les chemins municipaux

Coût estimé 75 000 \$

Financement du projet

75 000 \$ Revenus reportés – Réfection et entretien de certaines voies publiques
Toutes subventions obtenues dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale ou de tout autre programme seront appliquées au budget de réfection de ces chemins intermunicipaux

L AFFICHAGE DES ADRESSES CIVIQUES

Coût estimé 9 000 \$

Financement du projet

9 000 \$ Appropriation du surplus du fonds général

ANNÉE DE RÉALISATION 2024

M TRAVAUX DE RÉFECTIONS MAJEURES SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX

Réfection de divers tronçons sur les chemins municipaux

Coût estimé 75 000 \$

Financement du projet

75 000 \$ Revenus reportés – Réfection et entretien de certaines voies publiques
Toutes subventions obtenues dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale ou de tout autre programme seront appliquées au budget de réfection de ces chemins intermunicipaux

N AFFICHAGE DES ADRESSES CIVIQUES

Coût estimé 9 000 \$

Financement du projet

9 000 \$ Appropriation du surplus du fonds général

ADOPTÉE

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les contribuables avaient l'opportunité de transmettre à l'avance (jusqu'à midi le jour de l'assemblée), des commentaires et des questions via courriel et/ou téléphone étant donné que la séance se déroule avec public restreint.

Aucune question n'avait été reçue en prélude de l'Assemblée. Aucun contribuable n'assiste à la séance.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

210162

L'ordre du jour étant épuisé, M. Martin Tassé propose la levée de la séance. Il est 20h13.

ADOPTÉE

Je, M. Marc L'Heureux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire

Directeur général